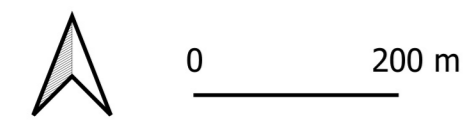


Saint-Martin-de-la-Place - Commune déléguée de
Gennevilliers



Vu pour arrêt en conseil communautaire du 26 septembre 2024



La commune est concernée par
le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

ZONES DE PUBLICITÉ

- ZP1a : Sites Patrimoniaux Remarquables en agglomération et hors zones d'activités
- ZP1b : Espaces patrimoniaux en agglomération (hors Sites Patrimoniaux Remarquables) : périmètre Val de Loire UNESCO (périmètre UNESCO uniquement, la zone tampon UNESCO ne faisant pas l'objet d'une zone spécifique), sites inscrits, sites classés, site Natura 2000
- ZP1c : Centres-villes et bourgs commerçants et patrimoniaux
- ZP2a : Secteurs à dominante résidentielle en agglomération principale de Saumur
- ZP2b : Secteurs à dominante résidentielle, bourgs à caractère rural dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants
- ZP3a : Axes routiers majeurs en agglomération principale de Saumur
- ZP3b : Axes routiers majeurs en agglomération de moins de 10 000 habitants
- ZP4a : Zones d'activités et secteurs d'équipements
- ZP4b : Zones d'activités et secteurs d'équipements en agglomération de moins de 10 000 habitants
- ZP4c : Zones d'activités et secteurs d'équipements hors agglomération

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES ET PATRIMONIALES

- Monument historique
- Périmètre des Abords des Monuments Historiques
- Site classé
- Réserve Naturelle Régionale
- Site inscrit
- Site Natura 2000
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

AUTRES ÉLÉMENTS :

- Limites d'agglomération de plus de 10 000 habitants
- Limites d'agglomération de moins de 10 000 habitants
- Périmètre UNESCO du Val de Loire (hors zone tampon)
- Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération (non exhaustifs)

CADASTRE :

- Bâtiments en dur
 - Bâtiments légers
- RÉSEAU VIAIRE :
- Voie ferrée
 - Type autoroutier
 - Liaison principale

